



Question orale

(Session administrative du jeudi 14 mai 2020)

Madame Sylviane TEROOATEA
Représentante à l'assemblée de Polynésie française

à

Monsieur Edouard FRITCH
Président du pays, en charge de l'égalité des territoires
et des relations internationales

Monsieur le Président,

Lors du vote de la modification du budget, le jeudi 26 mars 2020, intervenue afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Coronavirus, et du confinement de la population, il a été décidé de prélever la somme de 5 milliards sur la dotation au fonds intercommunal de péréquation, soit 30 % de la dotation.

Or, les fonds qui proviennent du FIP représentent une part importante des ressources des communes, en particulier, ces fonds permettent de payer leurs agents.

Les communes devront prendre des mesures qui grèveront leur budget, en application de cette crise sanitaire.

Ma question est la suivante : qui va rembourser les dépenses obligatoires que les communes vont supporter, dans le cadre de l'urgence sanitaire ?

Le Pays s'engage-t-il à rembourser les communes des dépenses supplémentaires qu'elles devront engager, et dans quel délai ?

Voilà la préoccupation du Tavana que je suis.

Sylviane TEROOATEA

